+ 8° Lb 39 21776
Case Fic 21564

LA LOI ET LE ROI.

DISCOURS

Prononcé par LE ROI, *à l'Assemblée Nationale, le 4 Février 1790.*

MESSIEURS, La gravité des circonstances où se trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre & de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la Justice; les mécontentemens qui naissent des privations particulières, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissentions, la situation critique des finances & les incertitudes sur la fortune publique; enfin l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité & du bonheur du Royaume.

Un grand but se présente à vos regards, mais il faut y atteindre sans accroissement de trouble & sans nouvelles convulsions. C'étoit, je dois le dire, d'une manière plus douce & plus tranquille que j'espérois vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumières & les volontés des Représentans de la Nation; mais mon bonheur & ma gloire ne sont pas moins étroitement liés au succès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvoient avoir sur eux les circonstances malheureuses au milieu desquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la disette que la France avoit à redouter l'année dernière, ont été éloignées par des soins multipliés & des approvisionnemens immenses. Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit, l'excessive rareté du numéraire & le dépérissement graduel des revenus devoient naturellement amener, ce désordre, au moins dans son éclat & dans ses excès, a été jusqu'à présent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la

THE NEWBERRY LIBRARY

Capitale, les dangereuses conséquences du défaut de travail ; & nonobstant l'affoiblissement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le Royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'eusse desiré, mais dans un état de tranquillité suffisant pour recevoir le bienfait d'une liberté sage & bien ordonnée : enfin, malgré notre situation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres Nations, j'ai conservé la paix au dehors, & j'ai entretenu avec toutes les Puissances de l'Europe les rapports d'égards & d'amitié, qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainsi préservés des grandes contrariétés qui pouvoient si aisément traverser vos soins & vos travaux, je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'État, que je m'associe d'une manière encore plus expresse & plus manifeste à l'exécution & à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une plus grande occasion que celle où vous présentez à mon acceptation, des Décrets destinés à établir dans le Royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante & si propice sur le bonheur de mes Sujets & sur la prospérité de cet Empire.

Vous savez, Messieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans un temps où le vœu de la Nation ne s'étoit pas encore expliqué sur les Assemblées provinciales, j'avois commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit consacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de l'utilité de ces établissemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les Provinces de mon Royaume ; & pour assurer aux nouvelles administrations la confiance générale, j'ai voulu que les Membres dont elles devoient être composées, fussent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré ces vues de plusieurs manières, & la plus essentielle, sans doute, est cette subdivision égale & sagement motivée, qui, en affoiblissant les anciennes séparations de Province à Province, & en établissant un système général & complet d'équilibre, réu-

nit davantage à un même esprit & à un même intérêt toutes les parties du Royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entièrement dûs; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des Représentans de la Nation; il ne falloit pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, & pour vaincre, au nom de la raison, les résistances de l'habitude & des intérêts particuliers.

Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette vaste organisation, d'où dépend à mes yeux le salut de la France; & je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la situation intérieure du Royaume; j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de tout genre dont nous sommes environnés, pour ne pas sentir fortement que, dans la disposition présente des esprits, & en considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse avec calme & avec tranquillité, ou que le Royaume soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais Citoyens y réfléchissent, ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le bien de l'État, & ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des Loix qui auront été l'ouvrage de cette Assemblée; mais toute entreprise qui tendroit à ébranler les principes de la Constitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverser, ou d'en affoiblir l'heureuse influence, ne serviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la discorde; & en supposant le succès d'une semblable tentative contre mon peuple & moi, le résultat nous priveroit, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, & ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime. Que par-tout on sache que le

Monarque & les Repréſentans de la Nation ſont unis d'un même intérêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les Provinces un eſprit de paix & de bonne volonté, & que tous les Citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent ſervir l'État eſſentiellement par leur zèle & par leurs lumières, s'empreſſent de prendre part aux différentes ſubdiviſions de l'adminiſtration générale, dont l'enchaînement & l'enſemble doivent concourir efficacement au rétabliſſement de l'ordre & à la proſpérité du Royaume.

Nous ne devons point nous le diſſimuler; il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté ſuivie, un effort général & commun, ſont abſolument néceſſaires pour obtenir un ſuccès véritable. Continuez donc vos travaux, ſans autre paſſion que celle du bien; fixez toujours votre première attention ſur le ſort du peuple & ſur la liberté publique; mais occupez-vous auſſi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plutôt poſſible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un ſi grand nombre de ſes Citoyens, & dont l'effet contraſte avec les Loix de ſûreté & de liberté que vous voulez établir. La proſpérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par-tout des eſpérances; ſoyons impatiens de voir auſſi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François indiſtinctement reconnoîtront l'avantage de l'entière ſuppreſſion des différences d'Ordres & d'État, lorſqu'il eſt queſtion de travailler en commun au bien public, à cette proſpérité de la Patrie qui intéreſſe également tous les Citoyens, & chacun doit voir ſans peine que, pour être appelé dorénavant à ſervir l'État de quelque manière, il ſuffira de s'être rendu remarquable par ſes talens ou par ſes vertus.

En même temps néanmoins, tout ce qui rappelle à une Nation l'ancienneté & la continuité des ſervices d'une race honorée, eſt une diſtinction que rien ne peut détruire; &, comme elle s'unit aux devoirs de la recon-

noissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur Patrie, & ceux qui ont eu déja le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfans.

Le respect dû aux Ministres de la religion ne pourra non plus s'effacer; & lorsque leur considération sera principalement unie aux saintes vérités qui sont la sauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les Citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute, ceux qui ont abandonné leurs priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un Ordre politique dans l'Etat, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connois toute l'importance; mais j'en ai la persuasion; ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des Assemblées Nationales présente l'espérance.

J'aurois bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'Etat, je m'arrêtois à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit; une compensation pleine & entière dans l'accroissement du bonheur de la Nation, & c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la Reine, qui partage tous mes sentimens, je préparerai de bonne heure l'esprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage Constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour & de fidélité, dont la Nation, depuis tant de siècles, donne à ses Rois des preuves si touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute ; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez ſurement avec ſageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du Pouvoir exécutif, cette condition ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au dedans ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnablement vous reſter ; ainſi il eſt de votre devoir, comme Citoyens & comme fidèles Repréſentans de la Nation, d'aſſurer au bien de l'État & à la liberté publique cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez ſûrement préſent à l'eſprit que, ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtême de Conſtitution reſteroient à-la-fois ſans lien & ſans correſpondance ; & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre en adminiſtration, en amenant la confuſion des Pouvoirs, dégénère ſouvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſes & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel près des lois & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'Empire, mais pour le bonheur même de notre Patrie, pour ſa proſpérité, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impreſſions du moment, qui pourroient vous détourner de conſidérer dans ſon enſemble ce qu'exige un Royaume tel que la France, & par ſa vaſte étendue, & par ſon immenſe population, & par ſes relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention ſur ce qu'exigent encore des Légiſlateurs, les mœurs, le caractère & les habitudes d'une Nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de ſon eſprit & de ſon génie, pour qu'il puiſſe paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les ſentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple auſſi de cet eſprit de juſtice qui ſert de ſauve-garde à la propriété, à ce droit reſpecté de toutes les Nations, qui n'eſt pas l'ouvrage du haſard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui ſe lie étroitement aux rapports les plus eſſentiels de l'ordre public & aux premières conditions de l'harmonie ſociale.

Par quelle fatalité, lorſque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes ſe ſont-elles répandues dans les Provinces! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès? Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent ſouiller ces jours où le bonheur de la Nation ſe prépare, Vous qui pouvez influer par tant de moyens ſur la confiance publique, éclairez ſur ſes véritables intérêts le Peuple qu'on égare, ce bon Peuple qui m'eſt ſi cher, & dont on m'aſſure que je ſuis aimé, quand on veut me conſoler de mes peines. Ah! s'il ſavoit à quel point je ſuis malheureux à la nouvelle d'un injuſte attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les perſonnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuſe amertume!

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'État, ſans vous preſſer de vous occuper, d'une manière inſtante & définitive, de tout ce qui tient au rétabliſſement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de Citoyens qui ſont unis par quelque lien à la fortune publique. Il eſt temps d'appaiſer toutes les inquiétudes; il eſt temps de rendre à ce Royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois: auſſi je vous invite à réſerver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous préſente le tableau; mais, quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déja fait, un plan ſage & raiſonnable pour l'exercice de la juſtice, quand vous aurez aſſuré les baſes d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenſes de l'Etat; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Conſtitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoiſſance publique; &, dans la continuation ſucceſſive des Aſſemblées Nationales, continuation fondée dorénavant ſur cette Conſtitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de proſpérité à tous ceux que vous avez déja préparés. Puiſſe cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'hiſtoire de cet Empire! Elle le ſera, je l'eſpère, ſi mes

356

vœux ardens, ſi mes inſtantes exhortations peuvent être un ſignal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un eſprit de concorde, devenu ſi néceſſaire, me faſſent le ſacrifice de tous les ſouvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnoiſſance & mon affection. Ne profeſſons tous, à compter de ce jour, ne profeſſons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une ſeule opinion, qu'un ſeul intérêt, qu'une ſeule volonté, l'attachement à la Conſtitution nouvelle, & le deſir ardent de la paix, du bonheur & de la proſpérité de la France.

Réponſe de Monſieur le Préſident.

L'Assemblée Nationale voit avec la plus vive reconnoiſſance, mais ſans étonnement, la conduite confiante & Paternelle de Votre Majesté. Négligeant l'appareil & le faſte du Trone, vous avez ſenti, Sire, que pour convaincre tous les eſprits, pour entraîner tous les cœurs, il ſuffiſoit de vous montrer dans la ſimplicité de vos vertus. Et lorſque Votre Majesté vient au milieu des Repréſentans de la Nation contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir, & de défendre la Conſtitution & les Loix, je ne riſquerai pas, Sire, d'affoiblir en voulant les peindre les témoignages de la gratitude, du reſpect & de l'amour que la France doit au Patriotiſme de ſon Roi, mais j'en abandonne l'expreſſion au ſentiment ſûr, qui, dans cette circonſtance, ſaura bien lui ſeul inſpirer les François.

Formule du Serment.

Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la Conſtitution décrétée par l'Assemblée Nationale, & acceptée par le Roi.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. 1790.